

## **L'ONU : Le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH), Moyen-Orient**

### **Arrière-plan**

Le Bureau Régional du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH ou, en anglais, OHCHR, Office of the High Commissioner for Human Rights) a été établi à Beyrouth, Liban, en 2002. Il est dirigé par le Représentant Régional du Haut Commissaire pour le Moyen-Orient. Le Bureau Régional couvre Bahreïn, la Jordanie, le Koweït, le Liban, Oman, Qatar, l'Arabie Saoudite, la Syrie, les Emirats Arabes Unis et le Yémen.

Depuis son inauguration, le Bureau Régional a été progressivement appelé par les gouvernements, les ONG ainsi que d'autres parties prenantes, à assister et coopérer dans la formulation de programmes et d'activités destinées à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Par ailleurs, le Bureau Régional a établi des partenariats avec les Equipes de pays des Nations Unies (ou UNCT, United Nations Country Teams) pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans plusieurs pays de la région.

### **Programme 2008-2009**

Le Bureau Régional fournit un service de conseil technique aux gouvernements en matière de droits de l'homme, concernant notamment, la ratification des traités portant sur les droits de l'homme et les rapports périodiques sur leur mise en œuvre. Il assiste également dans la révision des législations nationales à la lumière des normes internationales, et offre ses recommandations pour combler d'éventuelles différences entre ces deux dernières. Il encourage les Etats à créer des institutions nationales pour les droits humains, ou à accorder plus d'indépendance aux institutions existantes. De même, selon la demande et de concert avec les gouvernements et la société civile, le Bureau œuvre à développer des Plans d'Action Nationaux pour les Droits de l'Homme. Par ailleurs, Le Bureau Régional développe et organise des activités de renforcement des capacités pour la promotion, le suivi et la protection des droits de l'homme, en coordination avec les gouvernements, les agences de l'ONU, les ONG, les conseils municipaux, les responsables du maintien de l'ordre et les médias.

Le Bureau Régional diffuse aussi l'information sur les mécanismes des Nations Unies concernant les droits de l'homme, et encourage l'interaction avec eux. Il s'agit essentiellement des comités d'experts assurant le suivi de la mise en œuvre des traités portant sur les droits de l'homme par les Etats parties, des experts ou groupes d'experts mandatés par le Conseil des Droits de l'Homme avec des missions thématiques ou géographiques, ainsi que la toute nouvelle Revue Périodique Universelle (RPU), examen par les autres Etats membres de la situation des droits de l'homme dans tous les pays, effectué tous les 4 ans. Le Bureau Régional contribue à l'information et l'organisation des missions dans la région des experts sur les droits de l'homme.

Des publications en langue arabe sur les droits de l'homme sont régulièrement distribuées aux gouvernements, aux parlements, aux institutions spécialisées et aux ONG, ainsi qu'aux Barreaux et aux universités. De même, des articles d'analyse et des présentations sont mis à la disposition des différents secteurs de droits de l'homme au niveau régional et national, soit par le Bureau, soit par le biais de ses partenaires.

Le bureau régional participe activement à la définition des priorités des droits de l'homme dans les pays concernés, par le biais des mécanismes du CCA (Common Country Assessment, ou Evaluation Commune des Pays) et des UNDAF (United Nations Development Assistance Framework, ou Structures D'assistance au Développement des Nations Unies), en collaboration avec les Equipes des Pays. Il organise également des sessions de formation pour le personnel des Nations Unies, et plus particulièrement le personnel de la Commission Economique et Sociale des Nations Unies en Asie Occidentale (ESCWA, United Nations Economic and Social Commission for Western Asia) autour d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, particulièrement dans le domaine de la réalisation des ODM (Objectifs Du Millénaire), et de l'égalité des sexes.

### **Résultats attendus:**

- Améliorer les capacités effectives de suivi et de protection de droits de l'homme.
- Aider au développement des Plans d'Action Nationale sur les Droits de l'Homme.
- Améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants et des personnes victimes de trafic humain par le biais de la présentation des mécanismes de protection.
- Améliorer l'accès des citoyens étrangers aux droits de l'homme dans la région du Moyen-Orient.
- Participer à la création et au renforcement des institutions nationales indépendantes pour les Droits de l'Homme
- Accroître le nombre des défenseurs des droits de l'homme et leur utilisation efficace des mécanismes de défense des droits de l'homme, en particulier ceux qui concernent la participation et la liberté d'expression, d'association et de rassemblement.
- Accroître l'engagement des gouvernements, parties prenantes dans les mécanismes des traités des Nations Unies, en particulier ceux qui concernent la participation et la liberté d'expression, d'association et de rassemblement.
- Mettre en valeur les droits de l'homme dans les programmes et activités des agences des Nations Unies dans la région.

Dans la bienné en cours, le Bureau Régional a œuvré de pair avec le Comité Pilote pour les Travailleurs Domestiques Migrants et avec l'OIT. Les résultats du projet comprennent le « *Contrat Unifié pour les Travailleurs Domestiques Migrants* », ainsi qu'une nouvelle procédure d'enregistrement pour les agences de recrutement concernées.

En 2008, en partenariat avec l'OIT, le HCDH a également organisé un *Séminaire d'Experts sur la Liberté d'Expression, d'Association et de Rassemblement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, le premier d'une série d'activités destinées à augmenter le niveau de protection de l'exercice du droit à la liberté d'expression, d'association et de rassemblement dans le Moyen-Orient. L'événement a réuni, pour la première fois, les journalistes, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme, discutant ensemble de sujets et de défis les concernant tous, ainsi que des éventuels domaines de partenariat pour la protection et la promotion de ces droits dans la région.

A la suite des événements violents de 2007 au Nord-Liban au camp de Nahr el Bared, le Bureau Régional a entrepris une mission d'enquête, suivie du déploiement de deux membres du personnel pour diriger le Groupe de Protection et conduire les interventions de protection, en coopération avec l'UNRWA. De même, le Bureau Régional a enquêté sur divers incidents qui ont eu lieu durant les événements de Mai 2008 au Liban.

Avec l'introduction, en 2007, de la Revue Périodique Universelle (RPU), le HCDH s'est engagé avec les gouvernements, les ONG et les autres parties prenantes à faciliter leur interaction et leur utilisation des nouveaux mécanismes, et va continuer à le faire. La RPU est un processus coopératif qui devra, d'ici l'an 2011, avoir passé en revue les situations réelles de tous les Etats Membres des Nations Unies en matière de droits de l'homme. A l'heure actuelle, il n'existe aucun autre mécanisme de ce genre au monde. Son objectif est d'améliorer la situation des droits de l'homme dans tous les pays, et de dénoncer les violations de ces droits là où elles ont lieu. Des dix pays que le Bureau Régional couvre, Bahreïn, les Emirats Arabes Unis, la Jordanie, l'Arabie Saoudite et le Yémen ont passé la Revue en 2008-2009, avec succès. Le Koweït, le Liban, Qatar, la République Arabe Syrienne et Oman seront passés en revue en 2009 ou au cours des années suivantes du premier cycle de quatre ans.

### **Le HCDH durant et après la guerre de 2006 au Liban**

Durant le conflit armé avec Israël en Juillet-Août 2006, l'Unité de Réponse Rapide du HCDH à Genève envoya du personnel supplémentaire afin de suivre la situation sur le terrain et transmettre des rapports réguliers à destination du siège. A la suite du conflit, le Bureau Régional contribua au succès de la mission de quatre experts pour les Droits de l'Homme (détenteurs de mandats du Conseil des Droits de l'Homme) : le Rapporteur Spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, sur les personnes déplacées, sur les standards de vie adéquats et enfin, le Rapporteur Spécial sur le droit de tout un chacun à jouir de la meilleure santé mentale ou physique possible. Le Bureau Régional a fourni le soutien administratif et logistique et a contribué à la préparation des visites sur place des experts, visites qui ont eu lieu du 6 au 10 Septembre 2006. Dans le même but, les détenteurs de mandats se rendirent également en Israël du 10 au 14 Septembre 2006. De même le Bureau a assisté dans sa mission distincte le Rapporteur Spécial sur le droit à la nourriture, en Septembre 2006.

De surcroît, en application de la Résolution A/2-1 du 11 Août 2006 du Conseil des Droits de l'Homme, Le Bureau Régional a assisté la Commission d'Enquête, formée de 3 membres, durant sa mission d'enquête au Liban sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, perpétrées par Israël durant le conflit. Après avoir accusé réception du rapport de la Commission d'Enquête, le Conseil des Droits de l'Homme a adopté, le 8 Décembre 2006, la résolution 3/3.

**Pour plus d'information sur le HCDH:**

M. Fateh Azzam  
Représentant Régional  
Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme  
Moyen-Orient  
C/O UN House  
Place Riad el Solh  
Beyrouth, Liban  
B.P. 11-8575

Tel.: + 961 (1) 981 414

Fax: +961 (1) 981 526

Email: [ohchr-me@un.org](mailto:ohchr-me@un.org)

Autres informations disponibles sur:

<http://www.ohchr.org/english>

et

<http://www.ohchr.org/english/countries/regional/arab/middleeast.htm>